

[CAHIER DES CLAUSES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES]

Inventaire du patrimoine des communes de Rennes Métropole pour nourrir le PLUi



MET  POLE
vivre en intelligence **ennes**



territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme • culture & sport • solidarité • europe

Ce cahier des clauses scientifiques et techniques a pour objet de définir les moyens et les objectifs de l'opération d'Inventaire concernant les communes de Rennes Métropole dans le cadre de l'élaboration de son PLUi. Il a été rédigé par le service de l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Bretagne en collaboration avec le service Planification et Études Urbaines de Rennes Métropole.

Sommaire :

1) Un Inventaire du patrimoine des communes de Rennes Métropole pour nourrir le PLUi

- a) Les finalités : compléter et homogénéiser les données 0
- b) Un territoire inégalement exploré par l'Inventaire du patrimoine culturel
- c) Une opération d'Inventaire en cohérence avec les objectifs du PLUi de Rennes

Métropole

2) Les champs d'investigation de l'étude d'Inventaire

- a) l'implication du master RRPB Rennes 2 pour compléter les données manquantes
- b) Mettre en cohérence les diverses données aujourd'hui disponibles
- c) Structurer la prise en compte patrimoniale sur le territoire métropolitain par une

approche thématique

3) Finalité et restitution

- a) Enjeux humains : une dynamique engagée avec Rennes 2 et la Région
- b) Enjeux scientifiques : l'apport d'une méthodologie partagée entre deux collectivités

4) Moyens humains et techniques

5) Un déroulement en plusieurs phases

1. Un Inventaire du patrimoine des communes de Rennes Métropole pour nourrir le PLUi

Rennes Métropole conduit aujourd'hui une réflexion ambitieuse visant à la mise en œuvre d'un PLUi à l'échelle des 44 communes de son territoire en septembre 2018.

a) Les finalités : compléter et homogénéiser les données pour le PLUi

Les documents d'urbanisme visent à préserver la structure paysagère et les qualités patrimoniales existantes des territoires tout en permettant un développement et un renouvellement urbain maîtrisé. Le code de l'urbanisme prévoit que les PLU identifient et localisent les éléments de paysage et délimitent les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs protégés, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection (article L.123.1.7°).

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, Rennes Métropole souhaite donner une lisibilité à la politique patrimoniale du territoire et favoriser un développement urbain attentif à la prise en compte du patrimoine bâti et paysager. Il s'agit également de révéler le socle commun qui participe de l'identité du territoire à travers l'analyse des caractéristiques patrimoniales et des contextes géographiques et historiques associés.

De nombreuses études ont été menées sur l'agglomération. Dans le cadre des plans locaux d'urbanisme des communes de l'agglomération, des études patrimoniales ont été réalisées par différents bureaux d'études afin d'identifier et de qualifier le patrimoine bâti d'intérêt local des communes. Le service Inventaire de la Région a également effectué des recensements du patrimoine bâti sur différentes communes en se basant sur une méthode d'inventaire topographique ou préliminaire.

Au vu des disparités des données recensées, l'enjeu pour le PLU intercommunal est de disposer d'un inventaire exhaustif et homogène sur l'ensemble du territoire des 44 communes et de définir un dispositif réglementaire qui assure la gestion du patrimoine dans le temps et sa mise en valeur. Il s'agit d'avoir une lecture globale des patrimoines de l'agglomération pour faciliter la structuration et le développement du territoire.

b) Un territoire inégalement exploré par l'Inventaire du patrimoine culturel

Des opérations d'Inventaire du patrimoine ont été conduites sur différentes communes, avec diverses méthodes d'enquête topographique ou préliminaire ; les plus anciennes remontant à 1974. L'enjeu pour le PLU intercommunal est de disposer d'un inventaire exhaustif et homogène du patrimoine sur l'ensemble du territoire des 44 communes de façon à en avoir une lecture globale et hiérarchisée.

Le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne a utilisé plusieurs méthodes de repérage sur la métropole. Entre 1997 et 2007, une opération de recensement en partie financée par le Conseil Général a été lancée afin de couvrir l'Île-et-Vilaine. L'objectif était d'aboutir à un recensement exhaustif et rapide (deux cantons par an) du patrimoine bâti des communes sous forme d'étude préliminaire (IP35). Le programme prévoyait en complément d'approfondir certains édifices en utilisant pour la 1ère fois le dossier électronique pour l'archivage des données récoltées. Les données concernant les études et le recensement des communes sont accessibles aujourd'hui en ligne via les sites du service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne : "kartenn" et "patrimoine.bzh".

Avant 1997, les communes de la métropole recensées ont fait l'objet d'une autre méthodologie, celle de l'Inventaire normalisé (inventaire topographique) qui oriente leurs recensements vers un travail d'archive et de repérage des bâtis décrits par une grille d'analyse sommaire sur chaque typologie et des études documentées pour le bâti remarquable uniquement.

La commune de Rennes a bénéficié d'une méthodologie d'inventaire spécifique se rapprochant de l'IP35 pour le recensement conduit sur la période 1998-2003 avec la conduite d'un travail documentaire et sur site (parcours exhaustif du territoire communal) ainsi que la constitution de dossiers électroniques. L'aspect qualitatif des données récoltées est dépendant de l'expertise et les sensibilités thématiques des chargés d'études sur le terrain. L'expertise est donc nécessairement orientée en lien avec leur formation et spécialisation, d'où l'intérêt d'une approche plus collégiale dans la réalisation de ses travaux.

Le choix des études s'oriente de façon générale vers une architecture majeure (manoirs, château, ...). Leurs critères se dirigent vers des bâtis représentatifs et bien conservés (typica) qui peuvent former des séries et vers des bâtis exceptionnels et uniques dans leur genre (unica).

Les communes de Miniac-sous-Bécherel, La Chapelle Chaussée, Langan, Romillé sont faiblement recensées par le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne. Les communes de Mordelles, Saint-Gilles, Cintré, Le Rheu, Chavagne, Laillé et Corps-nuds n'ont pas fait l'objet d'un recensement par le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne.

Les nouvelles communes rattachées en 2012 à Rennes Métropole font l'objet d'un recensement faible du patrimoine bâti. Rennes Métropole n'a pas d'étude de réalisée sur ces nouvelles communes. Notamment, Romillé, Miniac-sous-Bécherel, La Chapelle-Chaussée et Langan sont dépourvus de recensement patrimonial. Elles ont donc besoin d'un travail de recensement supplémentaire du patrimoine bâti d'intérêt local.

La commune de Bécherel possède sur son territoire une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) qui devra faire l'objet d'une transformation réglementaire vers une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Cette procédure a été engagée par délibération de Rennes Métropole en octobre 2015. Ainsi, ce secteur prescrit par sa création, une exhaustivité de l'inventaire patrimonial qui ne nécessite pas de travaux complémentaires.

Communes	Type d'Inventaire	Nombre de dossiers	Dates
Rennes	Inventaire topographique	5695	1997
Acigné	Inventaire préliminaire	324	2003
Bécherel	Inventaire topographique	60	1984
Betton	Inventaire préliminaire	325	2001
Bourgbarré	Inventaire préliminaire	304	2007
Brecé	Inventaire préliminaire	159	2004
Bruz	Inventaire préliminaire	518	2008
Cesson-Sévigné	Inventaire préliminaire	291	2003
Chantepie	Inventaire préliminaire	150	2005
Chartres-de-Bretagne	Inventaire préliminaire	230	2007
Chevaigné	Inventaire topographique et préliminaire	187	1975 et 2005
Clayes	Inventaire préliminaire	106	2003

Gévezé	Inventaire préliminaire	313	2004
La Chapelle-Chaussée	Inventaire topographique	20	1984
La Chapelle-des-Fougeretz	Inventaire préliminaire	178	2001
La Chapelle-Thouarault	Inventaire préliminaire	161	2003
Langan	Inventaire topographique	24	1984
Le Verger	Inventaire préliminaire	146	
Miniac-sous-Bécherel	Inventaire topographique	32	1984
Montgermont	Inventaire préliminaire	151	2001
Nouvoitou	Inventaire préliminaire	288	2004
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	Inventaire préliminaire	438	2008
Orgères	Inventaire préliminaire	319	2008
Pacé	Inventaire préliminaire	333	2004
Parthenay-de-Bretagne	Inventaire préliminaire	125	2004
Pont-Péan	Inventaire préliminaire	146	2008
Romillé	Inventaire topographique	26	1984
Saint-Armel	Inventaire préliminaire	216	2004
Saint-Erblon	Inventaire préliminaire	296	2007
Saint-Grégoire	Inventaire préliminaire	237	2001
Saint-Jacques-de-la-Lande	Inventaire préliminaire	319	2006
Saint-Sulpice-la-Forêt	Inventaire préliminaire	237	2001
Thorigné-Fouillard	Inventaire préliminaire	198	2001
Vern-sur-Seiche	Inventaire préliminaire	290	2005
Vezein-le-Coquet	Inventaire préliminaire	212	2006

c) Une opération d'Inventaire en cohérence avec les objectifs du PLUi de Rennes Métropole

Au vu des disparités des données recensées, sur la sollicitation du service d'urbanisme de Rennes métropole, un travail commun a été mené courant 2015 avec le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne en vue d'analyser ces données, dresser une cartographie de l'existant pour faire apparaître les communes sur lesquelles les données patrimoniales sont insuffisantes, et définir une stratégie d'étude pour ces territoires lacunaires.

Outre l'intégration directe par Rennes métropole des données existantes, la mise en œuvre récente par la Région d'un outil de recensement collaboratif, le calendrier serré de Rennes métropole, la programmation du service de l'Inventaire et le développement de travaux partagés avec l'Université de Rennes ont permis d'élaborer conjointement une stratégie dans laquelle les recensements patrimoniaux pourront être conduits de façon partagée :

- inventaires patrimoniaux conduits dans le cadre du cursus des étudiants du master 2 restauration et réhabilitation du patrimoine bâti de Rennes 2 (2 communes par an pendant 3 ans, soit 6

communes)

- accueils au service urbanisme de Rennes métropole de stages post master 1 ou 2 (3 étudiants par an pour des stages de 6 mois) pour la conduite de recensement patrimoniaux, l'identification et l'approfondissement de thématiques majeures.

Pour l'ensemble de ces études, le service Inventaire assure l'encadrement scientifique et technique, ainsi que la mise à disposition des outils, méthodologies et ressources.

2. Les champs d'investigation de l'étude d'Inventaire

a) L'implication du master RRPB Rennes 2 pour compléter les données manquantes

Une première analyse a été conduite à l'automne 2015 entre les services de l'Inventaire de la Région Bretagne et Rennes Métropole afin de comparer nos données respectives et de réfléchir conjointement à une méthodologie de travail sur la démarche globale patrimoniale de la métropole. Ces réunions ont permis de rendre compte du travail à fournir pour donner une cohérence d'ensemble à la thématique patrimoniale sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre de travaux de partenariat avec les universités et établissements d'enseignement, cette partie de la démarche vise à conduire les recensements des communes dépourvues d'étude patrimoniale. Un partenariat suivant la méthode de l'Inventaire "participatif" avec des étudiants et stagiaires sera conduit en partenariat avec le service de l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Bretagne.

Le recensement sera guidé et produit grâce à la méthodologie de l'Inventaire et à l'application numérique dédiée du service Inventaire de la Région Bretagne. Au regard de leur expertise patrimoniale et méthodologique, le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne se chargera du suivi des travaux des étudiants et stagiaires, de leur encadrement, de l'analyse et de la structuration, et validation des données et informations collectées sur le territoire de la métropole. Ses travaux seront conduits dans les communes qui ne disposent pas de données patrimoniales ou celles où les recensements antérieurs apparaissent comme incomplets. Un travail de valorisation/restitution des analyses et du recensement conduit sera réalisé à l'échelle locale.

b) Mettre en cohérence les diverses données aujourd'hui disponibles

Avant d'aborder le territoire sous un angle de projet, une homogénéisation et des compléments de données sont nécessaires afin d'appréhender le patrimoine sur l'ensemble du territoire.

Une première synthèse des éléments patrimoniaux recensés dans les 44 communes de la métropole a été effectuée au mois de septembre 2015 entre les données issues des études PLU de Rennes Métropole et les données des fiches recensées par le service de l'Inventaire de la Région Bretagne. Tous ces éléments ont été cartographiés par Rennes Métropole.

Globalement, il a été remarqué des disparités quantitatives et qualitatives entre les données du service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne et celles issues des études des PLU communaux de l'agglomération rennaise.

Les données recensées par Rennes Métropole et celles du service de l'Inventaire ont dans certaines communes des différences importantes : Les communes de Pacé, Gévezé, Montgermont, Saint-Grégoire, Betton, Bruz, Vern-sur-seiche et Chantepie ont un nombre de patrimoine bâti repéré par Rennes Métropole supérieur au repérage fait par le service Inventaire de la Région Bretagne.

Les communes de Chevaigné, Saint-sulpice, Thorigné-Fouillard, Brécé, Cesson-sévigné, Noyal-châtillon-sur-Seiche, Saint-Jacques de la Lande et Chartres de Bretagne ont un nombre de patrimoine bâti repéré par le service de l'Inventaire de la Région Bretagne supérieur au repérage fait par Rennes Métropole.

Un travail de confrontation et de croisement de ces données est à mettre en place pour homogénéiser l'ensemble des données des 44 communes.

Concernant Rennes Métropole, dans le cadre de révision de PLU, dix-sept bureaux d'études différents ont travaillé sur des communes de l'agglomération rennaise. Les rendus et les critères d'intérêt et de sélection sont ainsi hétérogènes entre les communes. Dix-sept communes de l'agglomération font l'objet d'une classification étoilée du patrimoine bâti d'intérêt local répertorié. Les autres communes ayant fait l'objet d'une étude patrimoniale formulent leur protection du patrimoine par le biais de cahiers de recommandations très prescriptifs.

Le travail patrimonial des bureaux d'études sur certaines communes est réparti sur les parties rurales des territoires et sur les centres-bourg. Cela dit, le recensement du patrimoine bâti est parfois seulement orienté sur les parties rurales. En exemple, la commune d'Acigné recense dans son PLU du patrimoine bâti d'intérêt local seulement dans le rural (211 éléments répertoriés).

Ces différentes réglementations sont à réinterroger et à homogénéiser avec les critères de sélection du service Inventaire de la Région Bretagne. Rennes Métropole propose d'engager la formalisation d'une base de données des éléments recensés dans les différentes sources à disposition. Celles-ci seraient intégrées dans une grille élaborée à partir des orientations du service de l'Inventaire (appui sur la fiche de recensement collaboratif ainsi que celle des recensements IP35). Elle pourra ensuite faire l'objet de compléments ciblés en lien avec les besoins dans des modalités à définir. Rennes Métropole pourrait confier ce travail à un prestataire et organiser un travail collectif de relecture et de compléments à apporter avec le service de l'Inventaire.

Afin de poursuivre et finaliser les réflexions, Rennes Métropole sollicitera un bureau d'études dans le cadre d'un marché de prestations intellectuelles. Le prestataire en charge de cette partie de la démarche, permettra à la fois d'effectuer un complément des données de recensement des communes et d'homogénéiser les données existantes et nouvellement recensées. La construction de cette base de données commune à Rennes Métropole et le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne sera nécessaire pour l'élaboration du PLUi.

Le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne sera associé à la sélection de celui-ci et participera aux instances de travail pour la réalisation de cette étude. Cette étude nécessitera la construction d'une grille d'identification et de qualification du patrimoine. Cette grille d'analyse est le contenant pour l'homogénéisation des données et le support de la valeur patrimoniale des éléments recensés.

c) Structurer la prise en compte patrimoniale sur le territoire métropolitain par une approche thématique

Afin d'inscrire les projets dans l'histoire et la géographie de l'agglomération rennaise, il est envisagé de conduire une étude thématique.

Le prestataire à désigner par Rennes Métropole sera en charge d'aborder le patrimoine sous ses différentes dimensions (paysagères, historiques, bâti, immatériel,...). Il s'agira d'approfondir certaines approches transversales et thématiques du patrimoine pour élaborer un décodage du territoire. Le travail à différentes échelles renforcera la compréhension des logiques de territoire.

Thèmes structurants à aborder :

- L'eau et les activités humaines, l'architecture de la noblesse, l'architecture industrielle, l'architecture religieuse, l'architecture de l'après-guerre, l'architecture du génie civil, les

modes constructifs, les équipements publics...

Le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne sera associé à cette étude. Il viendra en appui sur les recherches documentaires et source d'informations diverses sur différentes thématiques patrimoniales à travers leurs différents ouvrages et thèses.

Des instances de travail seront mises en place pour la conduite de la présente réflexion transversale.

Les divers thèmes évoqués ci-avant illustrent une approche plus transversale, et d'un rapport au patrimoine permettant une meilleure compréhension du territoire, de son identité. Il pourrait aboutir à la réalisation de récits autour des différentes thématiques avec la possibilité de combiner des références historiques, géographiques des lieux (cf exemple de la toponymie).

Ce travail peut s'appuyer sur des fonds documentaires divers ou des ouvrages ou thèses disponibles. L'aide d'un chercheur sur cette dimension serait un atout pour l'approfondissement de la connaissance patrimoniale du territoire et sa valorisation. Il pourrait éventuellement être réalisé dans le cadre de travaux universitaires (thèses, mémoires, ...). La réflexion est à poursuivre sur ce 3ème volet. Un recensement des travaux, ouvrages sur les différentes thématiques (fonds documentaires divers, archives, ...) serait un atout pour appréhender la question patrimoniale à l'échelle de la métropole.

3. Finalité et restitution

Au regard des éléments de constat ci-avant et de l'intérêt de se saisir de la démarche d'élaboration du PLUi pour consolider la connaissance du territoire et mettre en place des outils de préservation, la nécessité de mettre en place une nouvelle méthodologie de travail sur le patrimoine d'intérêt local est évidente. Dans un objectif commun de revisiter cette thématique patrimoniale sur la métropole, il a été convenu d'un partenariat sous forme de convention entre le service Inventaire de la Région Bretagne et Rennes Métropole.

a) Enjeux humains : Impliquer des étudiants dans l'Inventaire pour créer une nouvelle dynamique

Au regard de sa réflexion sur le recensement collaboratif, le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne propose un travail participatif avec le master 2 professionnel "restauration et réhabilitation du patrimoine bâti" de l'Université de Rennes 2. Ainsi, des groupes d'étudiants de ce master seront constitués chaque année pour effectuer un recensement des communes. Sur trois années universitaires, d'octobre à Mai, deux groupes de deux étudiants se chargeront du recensement exhaustif de deux communes. Un recensement sera effectué sur terrain, sous forme de notice, de cartographie et de photographie et à l'aide de tablette. Sur l'ensemble des bâtis répertoriés, certains dossiers feront l'objet d'études plus approfondie par la suite.

Au vu des priorités, les communes de Miniac-sous-Bécherel et La Chapelle-Chaussée et si possible Langan feront l'objet des premiers recensements. Les groupes d'étudiants seront encadrés et dirigés par le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne qui validera et fera une relecture des données récoltées. Celui-ci apportera donc l'expertise nécessaire à la conduite de la démarche.

Trois années de recensement collaboratif sont ainsi possibles sur la période d'élaboration du PLUi jusqu'en 2018.

En complément, des stages longs seront proposés aux étudiants de master afin de poursuivre les travaux sur le recensement des communes de la Région et de Rennes Métropole selon des modalités à définir. En plus de ce dispositif participatif avec les étudiants du Master, des ressources

supplémentaires pourront rejoindre le projet comme par exemple la section patrimoine de l'École d'Architecture de Bretagne. Ces prolongements restent à préciser en lien avec les besoins de recensement complémentaires.

b) enjeux scientifiques : l'apport d'une méthodologie partagée entre deux collectivités

L'objectif est d'associer tout au long de l'élaboration du PLUi, le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne à l'ensemble des questions patrimoniales à traiter sur l'agglomération. Les objectifs sont de prendre en compte dans l'analyse patrimoniale du territoire :

- L'expertise patrimoniale du service de l'Inventaire
- Les méthodologies et applications du service de l'Inventaire
- Les sources de données et archives du fond documentaire du service de l'Inventaire
- Le potentiel du partenariat entre les universités et autres établissements d'enseignement avec le service de l'Inventaire.

Ce partenariat permettra de décliner différentes actions de collaboration en lien avec l'organisation du service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne. À partir de son expertise, il accompagnera plus particulièrement Rennes Métropole sur l'identification des éléments patrimoniaux à travers l'exploitation des travaux existants, sur la caractérisation et la qualification des éléments identifiés, et sur les méthodologies à mettre en œuvre.

Sur la base des études conduites, une synthèse des travaux permettra un croisement de différentes données concourant à la prise en compte du patrimoine dans le futur PLUi.

Un groupe projet mis en place se réunit régulièrement pour le pilotage global de la démarche et la bonne articulation des différentes études.

Le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne est associé aux études conduites par Rennes Métropole sur la présente thématique pour lesquels des groupes de travail techniques seront mis en place.

Pour les travaux universitaires, les réunions de restitution après chaque recensement exhaustif fait par les étudiants seront organisées. Plus précisément, un point sur l'avancement du recensement sera fait chaque semestre avec éventuellement des temps de présentations intermédiaires.

Sur les temps de travaux concernant "l'homogénéisation des données" et "la recherche thématiques", plusieurs phases de rendu seront prévues afin de coordonner l'ensemble et d'orienter plus finement les réflexions globales sur le territoire.

Des temps d'échanges plus larges pourraient être également organisés conjointement associant les différents partenaires et acteurs du patrimoine notamment les services de l'État.

- Conditions de partage des données

Toutes les données nouvellement constituées dans le cadre de la démarche seront mises à disposition conjointement à Rennes Métropole et au service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne.

La partie 1 "compléter le recensement" de la démarche fera l'objet de données récoltées dont le service inventaire de la Région Bretagne sera le propriétaire.

Dans les parties 2 et 3 "homogénéisation des données existantes et nouvelles" et "recherche thématique", les données produites dans le cadre des études réalisées auprès de prestataires seront la propriété de Rennes Métropole et mises à disposition au service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne.

4. Moyens humains et techniques

Le partenariat entre le service de l'Inventaire et Rennes Métropole permettra de décliner différentes actions de collaboration. A partir de son expertise, le service de l'Inventaire accompagnera plus particulièrement Rennes Métropole sur l'identification des éléments patrimoniaux à travers l'exploitation des travaux existants, sur la caractérisation, la qualification et la hiérarchisation des éléments identifiés, et sur les méthodologies à mettre en œuvre.

Dans le cadre du programme universitaire en lien avec le service Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne, le recensement s'effectuera avec les étudiants du master « Restauration et réhabilitation du patrimoine bâti ».

Leur travail se déroule en plusieurs phases :

- Un travail d'analyse historique, géologique, géographique de communes ciblées.
- Un travail de terrain sur les communes. Le service de l'Inventaire de la Région Bretagne assure la mise à disposition de leurs logiciels aux étudiants. Ceux-ci sont formés sur le logiciel dédié au recensement par le service de l'Inventaire. Le recensement est l'occasion aussi pour les étudiants de créer des liens avec les habitants des communes concernées et de les sensibiliser au patrimoine.
- Un projet de valorisation qui est orienté en fonction du regard des étudiants sur la commune et des attentes des habitants. En exemple, lors des précédents travaux d'étudiants, des randonnées autour du patrimoine et des travaux d'artisans ou bien des ateliers de four à pain ont été mis en place dans un but pédagogique et de sensibilisation du patrimoine existant. La restitution locale du travail des étudiants est importante. Il s'agit pour les étudiants de répondre aux attentes des habitants en étant force de proposition sur les méthodes de valorisation du patrimoine.

Dans le cadre des restitutions communales (projet de valorisation), il est suggéré que la présentation des travaux pourrait être élargie avec la participation des communes voisines. Il s'agirait d'aborder une logique patrimoniale à différentes échelles. Un temps de valorisation plus large pourra être envisagé en 2017 à l'échelle de la métropole.

Le calendrier prévisionnel de la phase 1 du travail sur le patrimoine devra être en adéquation avec le calendrier des étudiants du Master afin de respecter les impératifs universitaires (rendus, notes...) et leurs contraintes de stages.

Les fiches de recensement des étudiants sont transmises au service de l'inventaire, lequel a en charge de valider les contenus.

Il a été convenu d'adapter le travail d'inventaire des communes des stagiaires en effectuant un recensement exhaustif simple, complété d'une synthèse communale.

Un stagiaire sera en charge d'une ou deux communes selon la taille et l'importance du recensement. Ils pourront dès le début du recensement éclaircir des éléments liés aux thématiques patrimoniales (architecture en terre, architecture religieuse, industrielle...). Un travail en équipe n'est pas à exclure à ce stade de la réflexion. Et dans la phase de synthèse communale, les étudiants pourront avoir comme mission de développer des pistes d'orientations en lien éventuellement avec le projet urbain des projets communaux issus l'élaboration du PLUi. Ils aborderont différentes problématiques de territoire des communes notamment la problématique des hameaux, le centre bourg et celle des bâtis patrimoniaux isolés. Les différentes thématiques identifiées seront étoffées au regard des typologies recensées par les étudiants et par le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne. Celui-ci fera le croisement avec les différentes études en cours ou achevées comprenant le territoire de la métropole. Une grille de champs patrimoniaux sera constituée par les étudiants, afin de construire les critères d'identification du patrimoine recensé. Ce travail sera échangé et validé par Rennes Métropole et le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne.

Ces stagiaires en Master 1 ou 2, seront sans doute amener à participer aux journées du patrimoine de septembre sur les communes étudiées.

Rennes Métropole prendra en charge les stagiaires dans leurs locaux. Ils seront encadrés par Rennes Métropole avec le soutien méthodologique du service Inventaire de la Région Bretagne.

- Conditions de prêt de matériels de recensement

Dans le cadre de la conduite des travaux de recensement du patrimoine au titre de l'Inventaire participatif, six tablettes sont mises à disposition du service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne par Rennes Métropole pour le travail partenarial avec les étudiants et ce pendant la période de la démarche de 2016 à mi-2018. Une application de recensement sera installée par le service Inventaire de la Région Bretagne qui a développé en interne cette application.

Le service inventaire de la Région assurera l'installation et l'accès à leur logiciel de recensement. En cas de problème survenant sur cette application, la maintenance et l'assistance utilisateur seront conduites par le gérant de l'application.

Une décharge en cas de casse, vol et perte sera signée par les étudiants.

5. Un déroulement en plusieurs phases

La démarche se déroulera sur toute la phase d'élaboration du PLUi soit de 2016 à mi-2018. Trois échelles de travail seront menées simultanément :

- Un travail de recensement sera mis en place pour identifier le patrimoine bâti des communes de l'agglomération n'ayant pas fait l'objet d'étude patrimoniale. Le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne s'appuiera sur un partenariat avec des étudiants et des stagiaires. Ce travail avec les étudiants constitue un premier apport dans la construction de la démarche patrimoniale métropolitaine.
- Un travail de mise en commun et d'homogénéisation des données existantes et nouvellement recensées. Au regard des données éparées, Rennes Métropole sollicitera un prestataire pour construire une base de donnée commune nécessaire à l'élaboration du PLUi.
- Un travail de recherche thématique et de structuration des éléments patrimoniaux du territoire. Il permettra de préciser et d'approfondir différentes thématiques patrimoniales essentielles à la construction du récit patrimonial (La Vilaine, les canaux, les écluses, les maisons parlementaires, l'architecture religieuse et industrielle, les lotissements, les enclos et enceintes, les tracés historiques...)
- Une synthèse des trois parties ci-dessus en lien avec les réflexions morphologiques et paysagères.

Tout au long de cette démarche, le service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne apportera un accompagnement constant par leur expertise patrimoniale.

Calendrier : La démarche du partenariat se déroulera durant toute la phase d'élaboration du PLUi jusqu'à son approbation.

- **Rappel des calendriers prévisionnels :**

PLUi

- Délibération prescrivant l'élaboration du PLUi le 9 juillet 2015
- Arrêt du projet de PLUi mi-2018
- Approbation du PLUi mi- 2019.

PLU de Rennes

- Délibération prescrivant la révision du PLU, le 24 novembre 2014
- Arrêt du projet PLU, fin 2017
- Approbation du PLU, fin 2018

- **Calendrier de la démarche :**

- Compléter le recensement des éléments patrimoniaux dans les secteurs non couverts
- Mise en commun et homogénéisation des données existantes et nouvellement recensées
- Recherche thématique et structuration des éléments patrimoniaux